

## Troubles de voisinage et aucune identité des bailleurs

## Par Sammy999, le 05/12/2019 à 03:36

## **Bonjour**

Des voisin causent beaucoup de troubles de voisinage mais le syndic et le président du conseil syndical ne veulent ni agir ni me donner les coordonnées de leur bailleur pour leur envoyer un courrier recommander.

Cordialement

## Par youris, le 05/12/2019 à 10:25

bonjour,

si vous êtes copropriétaire, vous devez vous plaindre par LRAR auprès de votre syndic.

si vous êtes locataire, vous devez vous plaindre par LRAR auprès de votre bailleur.

je suppose que vous ne devez pas être seul à subir ces troubles de voisinages.

salutations